

**Dossier suivi par
Justine CHOLET**

Chargée de mission Aménagement
Urbanisme
Territoire Centre Atlantique
06 13 41 42 51
justine.cholet@pl.chambagri.fr

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER
Place du Fort Gentil
44770 La Plaine-sur-Mer

A l'attention de Madame la Maire

Nantes, le 2 septembre 2026

Objet : Modification n°2 du PLU de La Plaine-sur-Mer
Réf. PC/JC/AF/421M26015

Madame la Maire,

Vous nous avez adressé, le 21 juillet dernier, le dossier relatif à l'affaire citée en objet et nous vous en remercions.

Dans le cadre de la création de l'OAP Entrée de Bourg et de l'aménagement de la ZAC du Centre Bourg induisant la création du zonage 1AUz, je souhaite attirer votre attention sur l'importance de prendre en compte l'activité agricole en place.

Si une activité agricole semble avérée sur les terrains concernés par les futurs aménagements. Il sera nécessaire d'envisager des mesures de compensation, telles que des indemnités d'éviction, ainsi que des aménagements permettant aux exploitations de poursuivre leur activité dans des conditions optimales. Cela pourrait inclure la mise en place d'un espace tampon – par exemple sous forme de clôtures, haies ou autres dispositifs – au sein de la zone aménagée, permettant aux parties périphériques, qui resteront exploitées, de garder toute leur fonctionnalité au sein de l'espace agricole.

Dans cette optique, nous vous recommandons d'entrer en contact avec les exploitants en amont du projet.

De plus, il conviendra de vérifier si une étude préalable agricole doit être réalisée.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion des impacts agricoles.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

**Chambre d'agriculture
Loire-Atlantique**
Maison de l'agriculture
Rue Pierre-Adolphe-Bobierre
La Géraudière
44939 NANTES Cedex 9
Tél. 02 53 46 60 00
accueil-nantes@pl.chambagri.fr

pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

Par délégation de la Présidente de la Chambre d'agriculture
Paul CHARRIAU

